



Travail - Mise à pied conservatoire

Par **hormiga**, le **02/12/2015** à **20:38**

Bonjour,

Suite à une erreur de ma part, je viens d'être mise à pied à titre conservatoire.

Je suis convoqué dans 13 jours pour un entretien préalable.

Instantanément après ma mise à pied, mon responsable a repris mes clefs de la société ainsi que mon véhicule de fonction (je peux en disposer pendant mes heures de travail ainsi que pendant les week-ends).

Je souhaite savoir si j'ai le droit ou non de bénéficier de cette voiture durant cette mise à pied ??

Sachant que suite à cette mise à pied, ma société envisage à mon encontre une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Merci d'avance pour vos réponses.